



(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 27219 A1** (51) Cl. internationale : **H04M 1/725; H04M 1/247**
- (43) Date de publication : **01.02.2005**

-
- (21) N° Dépôt : **27763**
- (22) Date de Dépôt : **05.07.2004**
- (71) Demandeur(s) : **CHIADMI MEKKI, 9, RUE DE DAKAR, OCEAN RABAT (MA)**
- (72) Inventeur(s) : **CHIADMI MEKKI**
- (74) Mandataire : **KONATE MAMOUROU**

-
- (54) Titre : **TELEBOUTIQUE MOBILE**
- (57) Abrégé : Téléboutique mobile se déplaçant avec ou vers ses utilisateurs. L'invention concerne la mise au point d'une téléboutique mobile comportant quatre appareils téléphoniques (4). La mobilité de la téléboutique est assurée par un véhicule (1) abritant des cabines téléphoniques conçues en bois soigneusement travaillés et carrelés. (2) Les cabines (2) peuvent être ouvertes ou fermées par des portières (3) Les appareils téléphoniques (4) sont actionnés par des cartes SIM du réseau mobile ou par des antennes satellitaires (5) munies de cartes SIM, montées sur le toit du véhicule à l'aide de support en barre de fer encastrables (6). Les tensions émises aux appareils téléphoniques par les cartes SIM du réseau mobile ou par les antennes (5) satellitaires munies de cartes SIM appropriées qui sont d'environ 48 volts continus, sont issues de la transformation préalable du courant continu de 12 volts génères par les batteries (7) en courant alternatif de 220 volts à l'aide d'un transformateur général (8), courant alternatif, qui à son tour est converti en environ 48 volts par le biais des transformateurs (10). La recharge des batteries par le véhicule (1) est assurée par un commutateur (11).

ABREGE

Télé boutique mobile se déplaçant avec ou vers ses utilisateurs.

L'invention concerne la mise au point d'une téléboutique mobile comportant quatre appareils téléphoniques (4).

La mobilité de la téléboutique est assurée par un véhicule (1) abritant des cabines téléphoniques conçues en bois soigneusement travaillés et carrelés. (2) .Les cabines (2) peuvent être ouvertes ou fermées par des portières (3)

Les appareils téléphoniques (4) sont actionnés par des cartes SIM du réseau mobile ou par des antennes satellitaires (5) munies de cartes SIM, montées sur le toit du véhicule à l'aide de support en barre de fer encastrables (6).

Les tensions émises aux appareils téléphoniques par les cartes SIM du réseau mobile ou par les antennes (5) satellitaires munies de cartes SIM appropriées qui sont d'environ 48 volts continus, sont issues de la transformation préalable du courant continu de 12 volts générés par les batteries (7) en courant alternatif de 220 volts à l'aide d'un transformateur général (8) , courant alternatif, qui à son tour est converti en environ 48 volts par le biais des transformateurs (10).

La recharge des batteries par le véhicule (1) est assurée par un commutateur (11).

4



DESCRIPTION

La télé boutique mobile est le résultat de la réunion de plusieurs équipements : un véhicule pour la mobilité, deux batteries pour la génération de courant électrique, des cartes SIM utilisant le réseau téléphonique mobiles ou des antennes satellitaires munies de cartes SIM, un onduleur, quatre transformateurs, un commutateur.

I - S'agissant de la téléboutique mobile utilisant les antennes satellitaires, le véhicule servant à la mobilité a été modifié en vue de permettre la fixation sur son toit de supports en barre de fer pour les antennes.

Deux morceaux de tôles de même dimension ont été soigneusement coupés sur les flancs gauches et droits du véhicule en vue de permettre l'installation des cabines téléphoniques au nombre de quatre à raison de deux sur chaque flanc.

Chaque cabine est faite de bois soigneusement travaillés et carrelés suivant une méthode artisanale. Les morceaux de tôles prélevés sur les flancs du véhicule sont transformés en portières s'ouvrant de bas en haut pour les cabines, portières pouvant être fermées à clef.

Lorsque ces portières sont fermées, le véhicule revêt son aspect normal

Sur le toit du véhicule quatre ouvertures ont été faites en vue de permettre le montage de quatre barres de fer (rondes) servant de supports aux antennes téléphoniques. Ces supports dont la hauteur peut être diminuée ou augmentée, sont totalement encastrables en cas de nécessité.

L'intérieur du véhicule comporte deux batteries génératrices d'électricité, un onduleur, quatre prises d'électricité, quatre transformateurs et un commutateur.

Les batteries servant de sources d'alimentation électrique sont rechargées à l'aide du commutateur. La connexion de ces batteries aux antennes sont faites par le biais de prises dont le nombre est égal à celui des appareils téléphoniques

AS 27219
572 2005



La tension émise par les batteries qui est de 12 volts (continu) est transformée à l'aide de l'onduleur en 220 volts alternatifs qui sont à leur tour transformés à partir des transformateurs en environ 48 volts continus, nécessaires à l'alimentation des antennes.

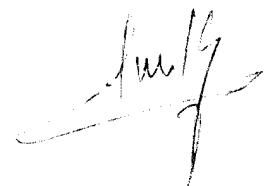
Une fois alimentées en courant continu d'environ 48 volts, les antennes donnent des signaux qui sont transmis aux appareils téléphoniques, c'est-à-dire de la tonalité.

A partir de ce moment, ces appareils téléphoniques sont prêts à l'emploi, et peuvent permettre de téléphoner à partir de n'importe quel endroit et vers n'importe quelle destination.

Ainsi la méthode de téléboutique mobile satellitaire mise sur pied permet la couverture totale du territoire national, contrairement aux systèmes téléphoniques fixe ou mobile nécessitant pour leur fonctionnement l'existence des réseaux électriques ou de ceux de téléphones mobiles.

II – Pour la téléboutique mobile munie des cartes SIM du réseau mobile, la procédure utilisée est à peu près identique. Les différences portent sur les points suivants :

- l'annulation des antennes satellitaires, des barres de fer leur servant de support ainsi que des modifications à apporter au toit du véhicule.
- Les appareils téléphoniques sont directement connectés aux prises d'électricité.
- Les cartes SIM sont directement intégrées aux appareils téléphoniques.
- La communication téléphonique n'est possible que dans et vers les zones pourvues de Réseaux de téléphones mobiles. C'est à dire que la couverture du territoire n'est pas intégrale.



REVENDICATIONS

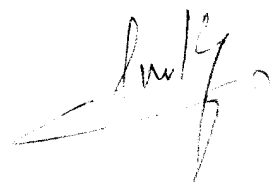
Une téléboutique mobile dont le déplacement est assuré par un véhicule. Cette téléboutique est le résultat de la combinaison inédite d'un véhicule (1), de deux batteries (7), d'un onduleur (8), de transformateurs (9), d'un commutateur (10), de cartes SIM pour réseaux téléphoniques mobiles ou des antennes satellitaires (5) munis de cartes SIM appropriés, d'appareils téléphoniques (4) et de cabines en bois carrelés (2) servant d'abris auxdits appareils.(4).

Télé boutique mobile **caractérisée en ce qu'elle** peut se déplacer vers ses utilisateurs quelque soit leurs zones de résidence grâce à l'utilisation du véhicule (1) et restée opérationnelle grâce aux batteries (7), aux transformateurs (9) et à l'onduleur (8) quelque soit le niveau d'équipement de ses zones en réseau électrique de façon générale ou en réseau de téléphone mobile en cas d'utilisation des antennes (5) satellitaires.

Télé boutique mobile selon la revendication **1 caractérisée en ce q'elle** peut permettre d'assurer la couverture totale du territoire grâce notamment à l'utilisation de la téléphonie satellitaire permise par les antennes destinées à cette fin (5) et à son indépendance des réseaux électriques et de téléphones mobiles.

Télé boutique mobile selon la revendication **1 caractérisée** par son aptitude à se déplacer avec ses utilisateurs, à les accompagner ou à les rejoindre au cours de leur rassemblement grâce au véhicule (1).

Téléboutique mobile selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'elle** tend à vulgariser l'utilisation publique du téléphone.



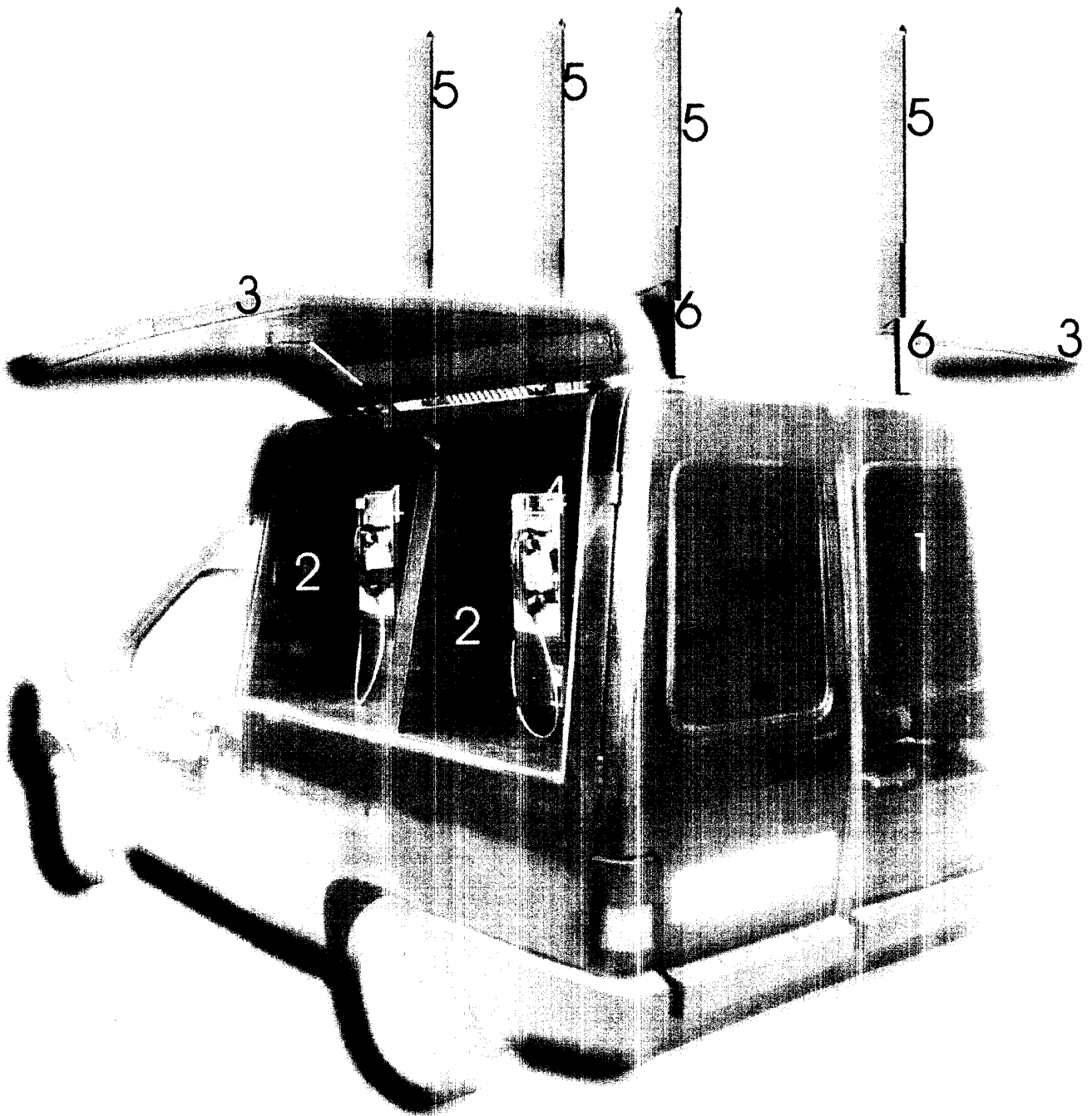


Figure: 1

Handwritten signature

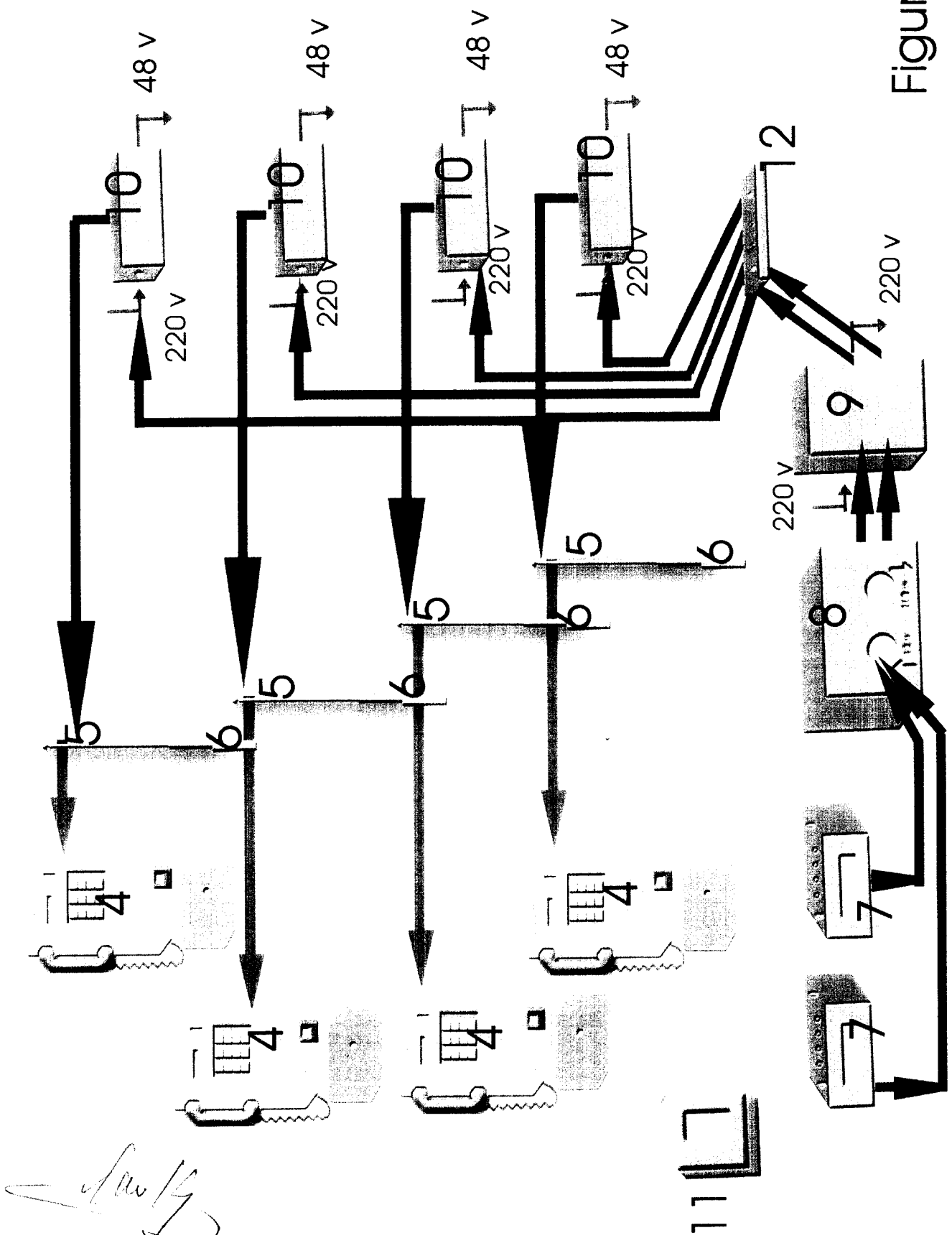


Figure: 2

Handwritten signature